

France Télécom obtient la condamnation du 118 218

Décidément, la lutte entre FT et le 118 218 est acharnée. Rappelons que début janvier, le 118 218 a décidé de saisir le Conseil de la Concurrence.

La raison? Le Numéro estimait que l'opérateur historique se livrait à une rétention de ses données, une pratique abusive favorisant son propre service de renseignements à travers sa filiale Pagesjaunes. Après France Télécom c'est au tour du FAI Free, d'être visé par le nouvel acteur du renseignement. Le 7 février, le Numéro a déposé une plainte contre X pour diffamation estimant être victime d'une campagne de dénigrement. Aujourd'hui c'est au tour du 118 218 d'être condamné. Le tribunal de commerce de Paris vient de décider d'interdire une des publicités du Numéro, suite à une plainte déposée par France Télécom. L'opérateur a jugé la publicité diffusée à la télévision comme parasite, car elle citait « *le tarif d'un appel depuis un poste fixe France Télécom.* » Le groupe a mal digéré cette allusion. Et le tribunal a confirmé le point de vue de FT, « *la mention du seul nom de France Télécom présente un risque important de confusion dans l'esprit du public sur les liens qui existeraient entre le 118.218 et l'opérateur historique* ». D'après *Les Echos*, le tribunal a ordonné au Numéro de verser **5.000 euros de frais de procédure à FT**, et interdit « *de se référer dans les publicités exclusivement au tarif France Télécom* ». En conséquence, le 118 218 a remplacé la mention incriminée par « *depuis la plupart des réseaux fixes* » et a décidé de faire appel.